

Conditions de l'Avantage Bonus Matmut Gamme Auto 4D

1. Descriptif de l'avantage

Le bonus maximum fixé par la réglementation est de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50).

Le Bonus Matmut permet une évolution du bonus jusqu'à 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35), soit 15 % de bonus supplémentaire.

Le Bonus **Matmut** est un avantage commercial qui ne remet pas en cause les règles d'évolution du coefficient de réduction/majoration fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'avantage

Pour pouvoir bénéficier du Bonus **Matmut**, il faut remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique ou une personne morale,
- souscrire un contrat Multirisques « Auto 4D » ou « Camping-car Auto 4D » ou être déjà titulaire d'un contrat d'assurance Multirisques 4 roues ou 2R Rider auprès du Groupe **Matmut** garantissant l'un des véhicules suivants au sens de l'article R.311-1 du Code de la Route :
 - voiture particulière,
 - camionnette,
 - camping-car,
 - motocyclette de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
 - tricycle à moteur de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

3. Caractéristiques de l'avantage

Pour le titulaire d'un contrat Multirisques « Auto 4D » ou d'un contrat « Camping-car Auto 4D », son bonus peut évoluer au-delà du bonus maximum réglementaire de 50% (coefficient de réduction égal à 0,50) pour atteindre, **en l'absence de sinistre responsable**, un Bonus **Matmut** maximum de 65% (coefficient de réduction égal à 0,35).

Le Bonus **Matmut** évolue à chaque échéance annuelle selon les mêmes règles de fonctionnement que celles visées aux articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

Le titulaire du contrat peut ainsi bénéficier du Bonus **Matmut** maximum de 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35) s'il a un bonus de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50) sans sinistre responsable depuis :

- 5 ans s'il a souscrit un usage* Professionnel, Taxi, Ambulance ou Auto-école,
- 6 ans s'il a souscrit un usage* Actif, Actif « éco-mobilité », Privé ou Retraité.

Le Bonus **Matmut** est personnel et incessible.

4. Assiette sur laquelle s'applique l'avantage

L'avantage s'applique sur le montant de la cotisation hors taxes des garanties Responsabilité civile et, lorsqu'elles sont souscrites, de Dommages au véhicule assuré.

5. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2024.

6. Informations

Les présentes conditions d'octroi de l'avantage Bonus **Matmut** sont disponibles sur le site matmut.fr et au sein des Agences **Matmut**.

* Aux Conditions Générales des contrats Multirisques « Auto 4D » ou « Camping-car Auto 4D » figurent :
- la définition des usages Actif, Actif « éco-mobilité », Privé ou Retraité, Professionnel, Taxi, Ambulance, Auto-école,
- l'Annexe à l'article A. 121-1 du Code des Assurances dite clause de réduction ou de majoration (bonus/malus).